

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Abfälle, Lebensmittel
Akteure	Frankreich
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Abfälle, Lebensmittel, Frankreich, 2001 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Lebensmittel	1

Abkürzungsverzeichnis

BLW Bundesamt für Landwirtschaft

OFAG Office fédéral de l'agriculture

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Lebensmittel

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 18.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **la Tête de moine** fut le second fromage suisse à obtenir l'appellation d'origine contrôlée (AOC), après l'Étivaz. La Tête de moine sera produite dans le canton de Berne dans les districts de Moutier et de Courtelary, et dans le Jura dans les Franches-Montagnes et dans le district de Porrentruy. Aucune opposition n'a été déposée au cours de la mise à l'enquête. Un heureux parcours auquel n'a pas eu droit **le gruyère**, qui a dû batailler ferme pour finalement obtenir son AOC en été. Après la levée de bouclier d'une cinquantaine de producteurs lors de la mise à l'enquête, les opposants se sont en définitive accordés sur un cahier des charges satisfaisant toutes les parties, pressées de trouver un accord afin de protéger le gruyère de l'ouverture totale du marché fromager européen en 2006. Armée de ce label prestigieux, l'Interprofession des producteurs de gruyère (IPG) escompte une production annuelle de 30 000 tonnes, soit 2500 de plus qu'actuellement. Les cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et quelques districts et communes bernois sont concernés par cette AOC. Le Valais se consolera avec son **eau-de-vie de poire**, après le rejet par l'OFAG de la seule opposition à la demande d'AOC déposée par les producteurs de ce spiritueux, dont 750 000 bouteilles sont vendues par année en Suisse, en France et en Allemagne. Après l'Étivaz, le gruyère, la Tête de moine, la semoule Rheintaler Ribel et la Damassine, l'eau-de-vie de poire est ainsi devenu le sixième produit helvétique à bénéficier de l'AOC, et le premier produit du Valais. Le canton a déposé trois autres requêtes pour le pain de seigle, l'eau-de-vie d'abricot et «la raclette». Pour ce dernier met, sa demande d'enregistrement d'AOC a motivé de très nombreuses critiques, notamment de la part des producteurs suisses de lait qui ne veulent pas que le terme générique «raclette» soit réservé au seul canton du Valais.¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.10.2004
ELIE BURGOS

L'enregistrement de l'emmental a fait vivement réagir plusieurs acteurs européens, qui se sont montrés critiques face à l'octroi d'une AOC pour ce fromage. L'industrie laitière allemande (d'ailleurs soutenue par les producteurs français, danois et autrichiens) a notamment demandé à la Commission européenne d'intervenir. Cette dernière, invoquant les accords internationaux de 1951, qui permettent à tout producteur de fromage d'utiliser ce nom, a émis ses «doutes» sur l'enregistrement de l'Emmentaler comme AOC. Elle considère plutôt ce nom comme une expression générique. Dix recours contre cette appellation ont finalement été déposés, dont ceux des producteurs de lait français et allemands.²

MOTION
DATUM: 21.06.2019
KAREL ZIEHLI

La conseillère nationale Martina Munz (ps, SH) se lance dans le **combat contre le gaspillage alimentaire**. De nombreux textes ont déjà été déposés à ce sujet; textes qui ont systématiquement été refusés par les chambres, à l'exception du postulat 18.3829 demandant un plan d'action sur la question. Pourtant, cette fois-ci la motion de la députée socialiste trouve à la fois les faveurs du Conseil fédéral ainsi que de la chambre du peuple. Le texte demande que l'article 7, alinéa 4 de la loi sur les denrées alimentaires soit complété comme suit: «Le Conseil fédéral peut arrêter des dispositions particulières autorisant la remise de denrées alimentaires à des organisations certifiées ou à des personnes, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. La préservation de la santé humaine doit être garantie en tout temps.» Cette adjonction permettrait de faire en sorte que les invendus des supermarchés encore comestibles ne terminent pas aux ordures mais soient donnés à des organisations luttant contre la précarité. Des mesures similaires ont déjà été prises par plusieurs pays européens (France, Italie, République Tchèque). Il en revient maintenant à la chambre des cantons de statuer du sort de cette motion.³

1) QJ, 2.5.01 (Tête-de-moine); Lib., 7.7.01 (gruyère); LT, 14.11 (raclette) et 18.12.01 (eau-de-vie de poire).

2) 24h, 15.9.04; LT, 17.9.04.; LT, 16.10.04.

3) AB NR, 2019, S.1321